

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 28 Janvier 2020**

**Date de la convocation : 21 janvier 2020**

**Nombre de conseillers en exercice : 51**

**Etaient Présents :**

M. Thierry KOVACS, Président

M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Annie DUTRON, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. André MASSE, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Thierry QUINTARD, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jacques THOIZET, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES.

**Ont donné pouvoir** : M. Pascal CHAUMARTIN à Mme Michèle CEDRIN, Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean Yves CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN à Mme Maryline SILVESTRE, Monsieur Daniel PARAIRE à M. Manuel BELMONTE, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO.

**Absent suppléé** : M. Isidore POLO représenté par sa suppléante Mme Marcelle DELPHIS.

**Absente excusée** : M. Blandine VIDOR.

**Absent** : M. Adrien RUBAGOTTI.

**Secrétaire de séance** : M. Bernard LINAGE.

---

**OBJET** : **EVENEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS** – Partenariat de Projet – Renouvellement de la convention triennale avec le CVAC pour l'action l'Ecureuil

**Rapporteur** : Annick GUICHARD

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Vienne Condrieu Agglomération soutient la manifestation cycliste de l'Ecureuil.

Cette action, organisée le premier dimanche du mois de septembre, participe d'une part à l'animation de la vie de l'agglomération et contribue d'autre part à faire connaître le territoire. Elle concerne chaque année près de 1 000 participants venus de la région, de la France et parfois de plus loin qui profitent ainsi des attraits touristiques de notre territoire.

L'Ecureuil figure parmi les 4 manifestations que Vienne Condrieu Agglomération soutient au titre des événements culturels et sportifs participant au rayonnement communautaire, aux côtés de Ciné Été, Caravan' Jazz et le Festival de l'Humour.

Depuis 2008, le soutien à cette manifestation donne lieu à une convention triennale, dont la dernière a expiré en 2019.

Au vu des bilans, il est proposé de reconduire cette convention triennale d'objectifs pour la période 2020 - 2022.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, V<sup>ème</sup> partie « Coopération Locale », et notamment les dispositions du Livre II (La Coopération Intercommunale) Titre 1,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**AUTORISE** le Président à signer une convention triennale (2020 - 2022) de partenariat pour l'organisation de l'Écureuil, dont le projet est joint à la présente délibération.

**PREVOIT** les crédits nécessaires et seront inscrits aux budgets des exercices en cours, d'un montant de 8 000 € TTC, et imputés à l'article 6574 COM 5902. Un premier versement de 50% interviendra quelques mois avant l'événement et le solde sera versé une fois l'évènement passé.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 28 janvier 2020

Le Président certifie que la présente délibération

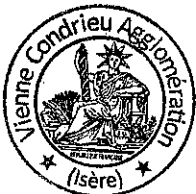
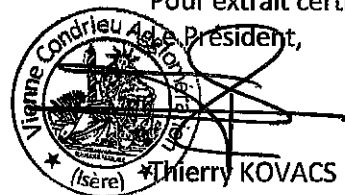
a été reçue par la Sous-Préfecture le

03 FEV. 2020

et a été publiée le

03 FEV. 2020

Pour extrait certifié conforme



Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général des Services

*Claude BOUR*  
Claude BOUR

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*